

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30 M. Jacques DIEUMEGARD est nommé secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des comités syndicaux des 5 et 19 novembre 2004 sont adoptés à l'unanimité.

Dossiers Administratifs

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Le SVL a procédé à la désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants.

La liste des délégués actualisée au 14 décembre est la suivante :

Collectivité	Titulaire	Suppléant
SVL	13 M. GRELLIER Jean M. BEALU Norbert M. BONNEAU Jean-Claude M. POTIRON Jean-Louis Mme ROUYER Colette Mme REGNIER Dominique M. GUILLET Jean-Marie M. BERNIER Jean-Michel M. PIERRE Gérard Mme PILLET Denise M. CHUPIN Stéphane M. GEAY Bernard M. SIMONEAU Jean	M. MARCHAIS Claude M. POINT Serge M. LOISEAU Dominique M. MERCERON Rémi M. GRIMAUD Jean Luc Mme MOULEVRIER Monique Mme CHARBONIER Corine M. GIRET Christian M. PERROCHON Edmond M. CHARRIER Michel M. BENOIT Jacques M. TOUCHARD Claude Mme COCHARD-RENOUX Monique
SICTOM LOUBEAU	9 M. ROULLEAU Claude M. POUPIN Pierre M. NOURISSON Michel M. NOCQUET Alain M. CHARRUYER François M. BOINIER Philippe M. PROUST Adrien M. HEURTEBISE Michel M. PROUST Bernard	M. BRAUD Michel Mme COPIN Annick Mme LE SAUX Jeannie M. COLLON Bernard M. BAUDIFFIER Michel M. JOFFRIT Christophe M. BAUDOIN Jean M. FOUCHE Etienne M. BRAULT Frédéric
SMC	10 M. MASSE Jacques M. GELOT Alain M. COSSET Joël M. BOUDINET Jean Claude M. GAUTRON Yves M. MASSE Michel M. TOURNAYE Jean M. BEAUDET Hubert M. DRAPEAU Jean Luc M. GUIGNARD Dominique	M. LAIR Georges M. MOREAU Léopold Mme TRAVERS Françoise M. TEULE Michel M. BRACONNEAU Pierre M. PERRON René M. FAUCHER Bernard Mme JEAN BAPTISTE Colette M. MAGNIEN Henri M. ARTAULT Roger

VAL DU THOUET	1	M. DAGUERRE Jean-Yves	M. BILLY Robert
COULONGES	3	M. RENOUEUX Christian M. DUTAUD Gilbert Mme VERGNAUD Renée	M. ASSAILLY Jean Jacques Mme HARRAULT Michèle M. ONILLON Denis
PARTHENAY	4	M. DIEUMEGARD Jacques M. FERJOU Jean-Marie M. GIRARD René M. MIGEON Bernard	M. LECARDEUX Paul M. PASTUREAU Maurice M. CHARRON René M. GUILMAULT Claude
THENEZAY	1	Mr DECOU Francis	M. RENARD Francis
SVMC	1	M. DENIS Luc	M. PROUST Yvon
SMP THOUARSAIS	9	M. FERJOU Claude M. AUBIN Claude M. VERGNAULT Jannick M. GAUDICHEAU Jean-Jacques M. COUSIN Guy M. FOUCHEREAU Jean-Marie M. JOLIVET Henri M. PRINCAY Jacky M. PAINEAU Henri	M. BONNIN Gérard M. GOUIGNARD Joël M. MENARD Bernard M. RICHARD Michel M. LETHOUÉIL Gilbert Mme MARTIN Martine Mme RIGOT Dominique M. JACQUET Raymond M. PAINEAU Bernard
COMMUNES AVFSTGL	1	M. MARIA Jacky	Mme SEMILLE Marie Joseph
CAN/HPB	3	M. le Président M. le Président M. le Président	M. M. M.

55

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ADDél1412-AA1

DECISIONS DE BUREAU

Monsieur le Président informe le comité syndical des décisions prises par le bureau, qui concernent :

- l'autorisation de signer les conventions et avenants pour l'exercice 2005, relatifs aux remboursement des frais et charges de transfert et transport supportés par les adhérents,
- L'autorisation de signer une convention de mise à disposition à 40% de son temps, d'un ingénieur du Syndicat du Pays Thouarsais

Délib AS141204-AA3

ADHESION AU CNAS

Monsieur le Président propose que le Smited adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale), qui propose à ses bénéficiaires un éventail de prestations sociales. L'adhésion implique une cotisation annuelle de la collectivité à hauteur de 0.74% de la masse salariale. Un délégué élu de la collectivité doit être désigné comme représentant celle-ci ainsi qu'un représentant du personnel.

M. Jacques DIEUMEGARD accepte de représenter le Smited.

Délibération n°ASDél141204-AA3

RETRAIT DE LA CAN

La clarification des compétences de chacun et la définition des périmètres d'action de chacune des parties ayant été adoptées le 1er oct dernier, le comité syndical doit accepter le retrait effectif de la Can représentant les communes de l'ancien Sictom du Haut Pié Blanc au 1er Janv 2005.

Après mise au vote et pour clarifier le périmètre d'intervention des deux structures, le comité syndical accepte le retrait de la CAN au 1^{er} Janvier 2005, et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté modifiant le périmètre de chacune des structures.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél141204-AA2

Dossiers financiers

BUDGET 2005

Afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat pour l'année 2005, notamment pour la couverture des frais de structure et la prise en charge des frais de gestion de l'élimination des déchets, Mr le Président propose le budget équilibré en section de fonctionnement à : **5 712 306,00 €**, et à **9 354 450 €** en section d'investissement.

Ce budget intègre les données financières consécutives à la mise en œuvre de la mutualisation des coûts, conformément aux décisions prises antérieurement.

Les autorisations budgétaires sont votées au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél141204-AF1

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU BUDGET SYNDICAL 2005

Le Budget qui a été présenté comporte en recette de fonctionnement le montant global des contributions dues par les membres du Syndicat au titre de l'exercice 2005 arrêtées à 271 243 Euros qui concernent les frais d'études et de premier établissement. Les statuts en leur article 10-1 précisent que ces contributions sont déterminées au prorata de la population suivant le dernier recensement connu soit 1999. Concernant les frais d'élimination, les participations demandées aux adhérents seront recouvrées proportionnellement aux tonnages effectivement traités par le syndicat dans le cadre des reprises d'exploitation des installations existantes ou des contrats souscrits pour traiter les déchets excédentaires ne pouvant l'être en régie faute de capacités. L'exercice 2005 est marqué par l'application d'un tarif unique mutualisé qui marque le terme du processus de mutualisation engagé depuis 2000.

	COLLECTIVITES	Hab INSEE 99 actualisé 2005	Contributions votées	Tarif /t 2005 votés	Estimation de la Participation sur tonnages		Participation totale estimée (a) + (b)
					Tonnages estimé pour 2005	Participation estimée pour 2005	
1	SVL	64 513	67 534	70,00	18211	1 274 747	1 342 281
2	SICTOM de LOUBEAU	48 881	51 170	70,00	13900	973 000	1 024 170
3	SMC HAUT VAL DE SEVRE	48 722	51 004	70,00	15519	1 086 307	1 137 310
4	SYNDICAT MIXTE PAYS THOUARSAIS	46 964	49 163	70,00	13681	957 693	1 006 857
5	SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS	13 925	14 577	70,00	3509	245 653	260 230
6	AVLFSIGL	2 776	2 906	70,00	550	38 500	41 406
7	CC PARTHENAY	18 483	19 349	70,00	5709	399 653	419 002
8	SVMC CHEF BOUTONNE	6 142	6 430	70,00	1495	104 627	111 056
9	CC DU VAL DU THOUET	4 265	4 465	70,00	1009	70 653	75 118
10	CC DU PAYS THENEZEEN	4 438	4 646	70,00	1013	70 933	75 579
	Totaux	259 109	271 243	70,00	74597	5 221 767	5 493 010

Après examen des propositions de contributions des adhérents,.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél141204-AF2

TARIFS 2005

Monsieur le Président propose de voter les tarifs de services suivants, applicables aux utilisateurs des installations gérées par le Smited ou dont il assure la charge financière d'exploitation :

Tarifs 2005 annexés à la délibération du 14/12/2004	€
Admission sur quais de transfert Loubeau	Tarifs 2005
Transfert	5,56
Transport	15,55
Traitement	69,97
Global € TTC /Tonne	91,08
Admission sur quais de transfert Ste Eanne	
Transfert	3,96
Transport	15,55
Traitement	69,97
Global € TTC /Tonne	89,48
Admission directe des déchets sur site de traitement	
Site de La Loge	50,00
Tarifs de référence de transport € .t.km	
Par bennes OM	0,22
Par gros porteurs	0,16
Tarifs forfaitaires par tonne TTC	
Transport Loubeau SMC vers Sita	15,55
Transport SVL GP vers La Loge	4,66
Transport SVL BOM TdS vers La Loge	5,30
Transport SVL BOM Bressuire vers La Loge	3,43
Transport SVL BOM StAdB vers La Loge	4,98
Transport SVL BOM Cer vers La Loge	4,98
Transport Parthenay BOM vers La loge	6,73
Transport Parthenay BOM vers Ste Eanne	3,19
Transport Val de Thouet BOM vers La Loge	2,24
Transport Thénézay BOM vers La Loge	4,48
Transport SMC Loubeau GP vers La Loge	15,55
Transport direct BOM SMC La Loge	6,28
Transport direct GP SMC La Loge	6,69
Transport Champdeniers BOM vers SMC	3,81

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} Janvier 2005 à tous les bénéficiaires des services autres que les collectivités membres du Smited pour lesquels s'appliquent les tarifs mutualisés de traitement transport compris, ils servent également de référence au calcul des remboursements de charges de transport des adhérents ou de leurs prestataires de collecte.

Délibération n°ASDél141204-AF7

PRISE EN COMPTE DES BIENS ACQUIS & TRAVAUX REALISES EN 2004 AMORTISSEMENTS

La prise en compte des éléments d'actifs réalisés en 2004 implique de fixer une durée d'amortissement pour chacun. Ainsi il est proposé les durées d'amortissement ci-dessous:

C/2805	Durées		Montants
			estimés
Anti virus	2005	2005	59,80
Anti virus	2005	2005	59,80
Carte d'acquisition Pinnacle	2005	2006	187,99
Logiciel Anywhere maintenance	2005	2005	180,59
Logiciel Smited 1bis XP	2005	2006	427,57
Logiciels Smited 2XP	2005	2006	451,06

c/28138

Bâtiment Agricole Hay	2005	2019	1 698,29
Bâtiments Agricoles Hay	2005	2019	30 000,00

c/28121

Aménagements paysagers T2004	2005	2005	43 000,00
Casier 2004	2005	2005	280 000,00
La Loge II Extension Etude DAE	2005	2005	15 000,00

c/28135

Centre de Tri Prépa Montplaisir AMO	2005	2005	170 000,00
Transfert compostage La Loge 3	2005	2005	90 000,00

c/28154

Grosse réparation tracks	2005	2005	14 808,93
Rechargement pelle	2005	2005	14 570,75
Débrousailluse	2005	2008	857,24
Chargeuse JCB 3CX Turbo	2005	2009	35 880,00

c/28183

Maxtor80Go Smited 4bis	2005	2007	2 261,05
Graveur intégré Maxtor	2005	2007	55,00
Microordinateur Smited 5 bis	2005	2007	1 514,13
Microordinateur Smited 3 bis	2005	2007	1 514,13
Routeur ADSL	2005	2007	148,99
Micro ordianteur Smited 1bis	2005	2007	1 685,22

c/28184

Vitrine affichage extérieur	2005	2009	262,42
-----------------------------	------	------	--------

Certaines de ces valeurs sont indicatives. Le président a sollicité l'accord du comité syndical pour arrêter les valeurs exactes de l'actif amortissable à la clôture de l'exercice dans le respect des durées d'amortissement ci-dessus proposées.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél141204-AF3

FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget, le Président demande l'autorisation de consulter les organismes de crédit susceptibles de consentir des prêts au syndicat, notamment pour les opérations reportées « extension du CSDU de La Loge », « Compostage transfert déchetterie La Loge » et « Centre de tri préparation », dans la limite des crédits ou autorisations prévues.

Pour ce qui concerne la réalisation des prêts nécessaires, le comité syndical sera invité à voter avant la signature effective des contrats.

De même pour ce qui concerne les demandes de subventions afférentes aux opérations en cours, le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour entamer toute démarche permettant d'obtenir les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre des différents projets du Smited.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél141204-AF4

DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Président propose la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement : compte 022 = - 35 000,00
 Compte 654 = + 2 000,00
 Compte 6532= + 2 000,00
 Compte 678 = +31 000,00

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél141204-AF5

INFORMATION :

A la demande de M. TOURNAYRE, une présentation des incidences financières liées à la mise en service du centre de tri préparation est faite en intégrant plusieurs cas de figures.

Avertissements : Les tableaux suivants ont été présentés lors des réunions avec les maires les 13 & 14 octobre 2004. Ils présentent les coûts unitaires estimés aux échéances 2007 ; l'application de ces coûts unitaires aux tonnages concernés permet de dégager un montant d'enveloppe prévisionnelle nécessaire au traitement des déchets confiés au Smited. Ils sont des indicateurs de tendance résultant de simulation comme l'ont été les indicateurs de 2000 et 2002. Notons que les indicateurs de 2000 annonçaient un coût prévisionnel 2005 voisin de 76 € TTC/t et que les tendances corrigées en 2002 annonçaient 69 € TTC/t pour 2005. Le tarif unique mutualisé pour 2005 est de 70 € TTC/t.

Première hypothèse à l'échéance 2007, avec pour base 70000 t de déchets résiduels dont 10000 t de tout venant de déchetteries et 60000 t d'ordures ménagères résiduelles, l'ensemble traité en régie sans avoir recours à un prestataire privé pour le stockage.

	€ ttc/t	
Tri préparation applicable à 60000 t	44	2 640 000
Stockage régie 25000 t	40	1 000 000
Stockage régie 25000 t	40	1 000 000
Transport applicable à 70000 t	9	630 000
Prix de revient moyen sur 70000 t	75	5 270 000

Seconde hypothèse à l'échéance 2007, avec pour base 70000 t de déchets résiduels dont 10000 t de tout venant de déchetteries et 60000 t d'ordures ménagères résiduelles, avec déficit de capacité de stockage public et recours à un prestataire privé pour le stockage de 25000 t/an.

	€ ttc/t	
Tri préparation applicable à 60000 t	44	2 640 000
Stockage régie 25000 t	40	1 000 000
Stockage Privé 25000 t	75	1 875 000
Transport applicable à 70000 t	9	630 000
Prix de revient moyen sur 70000 t	88	6 145 000

Troisième hypothèse avec réduction de 20000 t de la masse à traiter, avec pour base 50000 t de déchets résiduels dont 10000 t de tout venant de déchetteries et 40000 t d'ordures ménagères résiduelles, avec capacité de stockage public. Cette hypothèse évalue le risque financier en cas de sous utilisation du centre de tri préparation.

	€/t TTC	
Tri préparation applicable à 40000 t	54	2 160 000
Stockage régie 17000 t	40	680 000
Stockage régie 17000 t	40	680 000
Transport applicable à 50000 t	9	450 000
Prix de revient moyen sur 50000 t	79	3 970 000

Conclusions : Si les coûts à la tonne évoluent selon les hypothèses, c'est à la masse financière totale qu'il faut attacher de l'importance car c'est elle qui est répercutée à l'utilisateur. Dans la première hypothèse le coût du traitement 2007 peut être maintenu à l'identique des prix de revients 2005 (si l'on prend en compte une inflation de 2% /an).

Dans l'hypothèse 2, le déficit de capacités de stockage publiques en 2007, aura une incidence de l'ordre de +20% sur le coût 2005.

Dans la troisième hypothèse, on s'aperçoit qu'une réduction des flux à l'entrée du centre de tri préparation n'est pas incompatible avec la réduction des coûts à l'utilisateur car c'est au niveau de l'enveloppe globale que l'économie s'observe (3 970 000 € contre 5 270 000 € en Hyp 1). La mise en service du centre de tri préparation n'est donc pas incompatible avec une politique de réduction à la source ou de détournement. Cet outil contribuera à un meilleur recyclage (il permettra d'atteindre 60% de taux de valorisation global sans recours à l'incinération) et limitera les besoins de stockage puisque l'on passera de 73000 t/an en 2004 à 50000 t à l'échéance 2007.

Marchés Publics

DEVOLUTION DU MARCHE DE TRAVAUX COMPOSTAGE DECHETTERIE TRANSFERT LA LOGE

Les résultats de l'appel d'offres travaux pour la réalisation du complexe Compostage Transfert et Déchèterie de La Loge auront fait l'objet de deux examens par la commission d'appels d'offres réunie les 30 novembre et le 14 décembre.

La commission d'appel d'offres a retenu les offres suivantes :

- **Lot n°1** : Génie civil -Bâtiments- Equipements fixes : Ense MORIN et Cie SA , 79 Thouars. Montant : 1 077 767,59 € HT.
- **Lot n°2** : Terrassements-VRD-Espaces verts-Clôtures-Portails : Ense CHARRIER TP, Montant : 1 279 586,65 € HT auxquels doivent être retirés 4320 € HT, ce qui ramène le montant du marché à 1 275 266,65 € HT.
- **Lot n°3** : Installations de process, ACES Environnement , 91 Saintry, montant : 354 953,40 € HT.

Le comité syndical autorise le Président à signer les pièces du marché après mise au point avec les entreprises et le maître d'œuvre.

Délibération n°ASDél191104-MP1

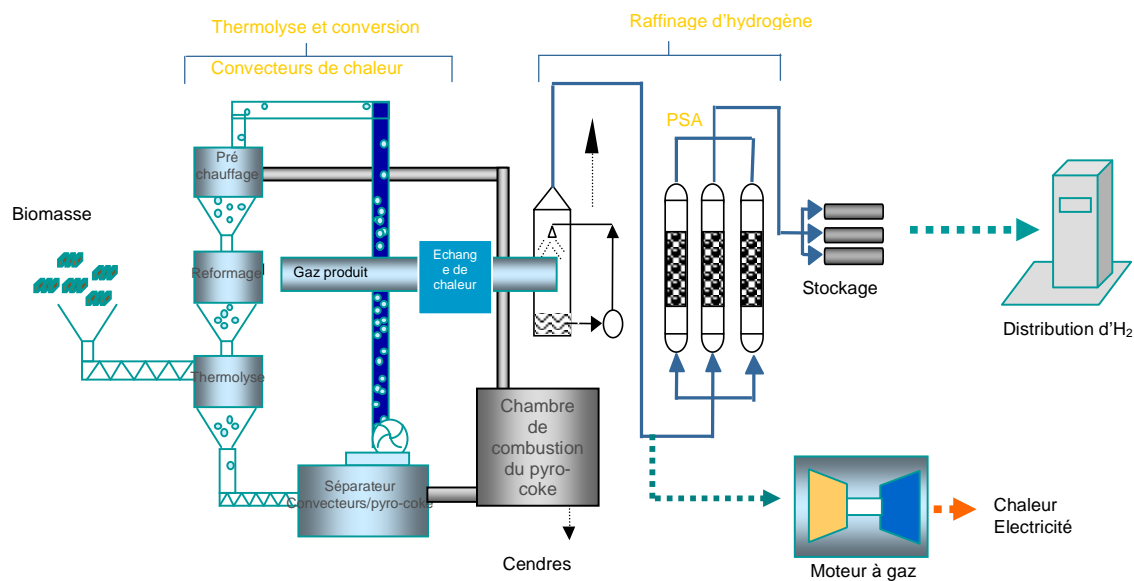
PRESENTATION DU PROCEDE DE TRAITEMENT BLUE TOWER

Conclusions de la visite :

1. Le procédé présenté est actuellement un outil expérimental ayant fonctionné environ 1000 heures en vue de tests et de mises au point. Aucune autre installation n'est en service industriel.
2. Le procédé semble être avant tout un outil permettant de produire une ou plusieurs sources d'énergies en fonction de la nature de la biomasse entrante : production de méthane et d'hydrogène à l'état plus ou moins pur (>99%) selon l'utilisation recherchée.

Le process :

1. La pyrolyse de la biomasse se fait séparément de la combustion du pyrocoque produit par pyrolyse. La pyrolyse se fait à une $t^{\circ} > 900^{\circ}\text{C}$ grâce à des caloporteurs en oxyde d'alumine (porcelaine) montés en température par l'énergie de pyrolyse et les gaz produits. La combustion du pyrocoque s'effectue à des $t^{\circ} > 1100^{\circ}\text{C}$. Les températures obtenues excluent donc la possibilité de formation de dioxines.
2. La production de gaz de pyrolyse permet un « reformage » de celui-ci en vue d'une utilisation spécifique (adjonction de vapeur d'eau à TH $t^{\circ}\text{C}$).
3. Les gaz de combustion du pyrocoque (qui ne représente plus que 20% de la masse entrante) ne génère pas de dioxine et suit une filière de filtration classique.
4. Sur le pilote, aucune filtration n'est installée ; les résultats ne sont pas connus faute d'analyse.
5. Cette technologie doit être éprouvée sur des matériaux type bois, boues, stabilisats de compostage ou matières combustibles. En effet après 1000 heures de fonctionnement du pilote visité, les structures de four semblent avoir été très sollicitées. Un vieillissement en phase d'exploitation industrielle ou semi industrielle devrait permettre d'avoir plus de lisibilité sur la durée de vie de l'ensemble des pièces.
6. La granulométrie des entrants est importante pour le bon fonctionnement (diam < 20 mm).



Composition en volume du gaz	N2	O2	CO2	CO	H2	CH4	CxH	H2O
Produits	45.8	0.0	15.7	8.8	8.6	6.5	4.9	9.5
BLU gaz	0.0	0.0	18.1	14.1	43.6	1.2	0.0	23.0
BLU gaz produit (après	0.0	0.0	21.4	16.7	58.5	1.4	0.0	2.0

Une expérimentation sur la base d'un protocole d'essais à mettre au point devrait nous éclairer sur la faisabilité technique du procédé à adapter à la biomasse que nous avons à traiter. La faisabilité économique suivrait cette première étape technique. Un dossier pourrait être monté avec l'ADEME, voire le Conseil Général.

Pour l'instant une visite grand public n'est pas opportune.

Un élément confortant le schéma du SMITED : les déchets doivent être préalablement séparés par fractions homogènes.

A l'évidence ce procédé répond à un souci de production d'énergie à haut rendement calorifique à partir d'une biomasse peu onéreuse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11h30.

Le Président du SMITED
Jacques MASSE

Le Secrétaire de séance
Jacques DIEUMEGARD